

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 février 2018

Compte-rendu affiché le : 15 février 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2018

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33

Président : Michel RANTONNET, Maire

Secrétaire Elu : Gilles DASSONVILLE

Membres présents à la séance : Mr RANTONNET, Mme PETIT, Mr LAVERLOCHERE, Mr GOURRIER, Mme QUIBLIER, Mr CALABRE, Mme BARBIER, Mr GOTTELAND, Mr DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mr BONNEMAN, Mme REY, Mr DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mr ROUX, Mme PRUNARET, Mr SADOT, Mme D'HONNEUR, Mr CORTIAL, Mr TREMBLEAU, Mme POULARD, Mr GUILLON, Mme BARBET, Mme ELLENBERGER, Mme DUMONT, Mr KRETZSCHMAR, Mme FAÿ, Mr GUIBERT, Mme JAMBON, Mr RIVIER

Membres représentés : Mme SANTOS-MALSCH, Mme RODAMEL, Mr LAMBERT,

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoir : 3

Nombre de votants : 33

Nombre de pour : 33

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20180208-Delib2018-02-01-
DE
Date de télétransmission : 16/02/2018
Date de réception préfecture : 16/02/2018

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
POUR 2018
Délibération n°2018-02-01**

Rapporteur : Serge Calabre

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 07 août 2015, a modifié cet article en introduisant désormais la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

Le budget primitif 2018 de la Commune de Francheville (14 683 habitants)¹ sera voté le 29 mars 2018.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière de la collectivité, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

1/ Situation financière de la commune de Francheville en 2017 :

La commune de Francheville a débuté l'exercice 2017 avec

- un budget 2017 voté à hauteur de 14 918 K€ en section de fonctionnement et 4 439 K€ en section d'investissement,
- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2017 et 2019 d'un montant de 6 894 K€ (PPI du DOB 2017), hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement de 2 665 K€,
- un stock de dette de 6 553 K€, en diminution pour la cinquième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2017 à 443 €² contre 1 170 €³ pour la moyenne de la strate,
- une capacité de désendettement correspondant à 4 années du niveau de l'autofinancement ⁴dégagé en 2016.

La clôture des comptes 2017 est en cours. Les résultats de gestion de cet exercice, présentés dans le tableau d'équilibre général suivant, sont donc encore prévisionnels.

¹ Population légales millésimées 2015 en vigueur au 01 01 2018

² Rapporté à la population en vigueur en 2017 : 14 807 hb.

³ Rapport OFL 2017, p.154 (commune de + de 10 000 hbts appartenant à une métropole, à partir comptes de gestion 2016)

⁴ Epargne brute hors produits de cessions.

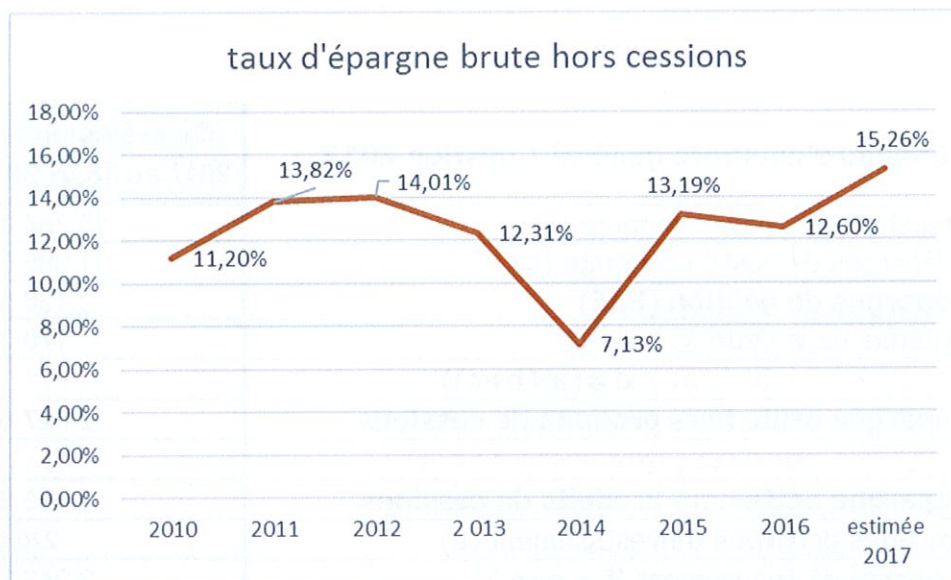
tableau d'équilibre général / gestion 2017	CA prévisionnel 2017 au 18 01 2018
recettes de gestion courante (a)	13 284 069
dépenses de gestion courante (b)	11 085 506
épargne de gestion (EBE)	2 198 563
intérêts de la dette ©	170 355
épargne brute (CAF) d = (a - (b + c))	2 028 208
épargne brute hors produits de cessions	2 027 553
épargne nette (autofinancement net)	1 456 541
épargne nette hors produits de cessions	1 455 886
recettes définitives d'investissement (e)	220 055
capacité de financement (f = d + e)	2 248 263
dépenses d'équipement (g)	2 345 176
besoin de financement (avant dette) (h = g - f)	96 913
remboursement du capital de la dette (i)	571 667
besoin de financement (après dette) (j = h + i)	668 580
emprunt (k)	0
flux net de dette (l = k - i)	-571 667
fonds de roulement au 31/12/N-1	2 665 084
fonds de roulement au 31/12/N	1 996 504
variation du fonds de roulement	-668 580
encours au 31/12/N-1	6 553 081
encours au 31/12/N	5 981 414

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune, appréciées hors cessions, sont en progression de 216 K€ par rapport à 2016, progression principalement expliquée par le dynamisme des droits de mutation et l'évolution des bases fiscales. La baisse des dotations de l'Etat s'en trouve compensée.

La diminution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, initiée en 2015, se poursuit sur 2017 à hauteur de 145 K€ par rapport à 2016. La diminution est portée par la baisse des achats (- 96 K€) et des frais de personnel, qui sont en retrait (- 71.2 K€) pour la troisième année consécutive.

Les intérêts de la dette, en l'absence de nouveaux emprunts et compte tenu d'un niveau de taux toujours favorable, s'établissent à 170,3 K€.

Dans ces conditions, l'épargne brute hors cessions dégagée sur 2017 est actuellement estimée à 2 027 K€, en progression de 382 K€ par rapport à 2016 portant le taux d'épargne brute à 15,26 % (ce taux est égal au rapport entre l'épargne brute et le niveau des recettes réelles de fonctionnement).



Les cessions (0,7 K€) et des recettes d'investissement (220 K€) viennent abonder l'épargne brute pour porter la capacité de d'autofinancement de l'exercice 2017 qui s'établit à 2 248 K€.

Compte tenu du niveau des dépenses d'équipement de l'exercice, d'un montant de 2 345 K€ et du remboursement du capital des emprunts (571,6 K€), il est fait appel au fonds de roulement pour ajuster les comptes de l'exercice, pour un montant de 668 K€.

La commune de Francheville clôture l'exercice 2017 avec :

- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2018 et 2019 d'un montant de 6 830,6 K€ (PPI actualisé pour ROB 2018), hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement estimé à 1 996 K€,
- un stock de dette de 5 981 K€, en diminution pour la sixième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2018 à 407 €⁵ contre 1 170 € pour la moyenne de la strate ,
- une capacité de désendettement de 2 années et 11 mois et 22 jours du niveau de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement en 2017.

C'est au regard de cette situation financière saine que la commune a examiné les termes de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 et la loi de finances pour 2018 pour construire son projet de budget 2018.

2/ Eléments de contexte :

La prévision macro-économique retenue par le gouvernement est présentée en annexe de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018 – 2022 :

- ✓ L'économie française serait sur une trajectoire de reprise plus vigoureuse depuis fin 2016 : la croissance s'établirait à +1,7 % en 2018. À moyen-terme, les projections de

⁵ Rapporté à la population en vigueur au 01 01 2018 : 14 683 hbts

finances publiques reposent sur une hypothèse de stabilisation de la croissance à +1,7 % de 2019 à 2021, puis à +1,8 % en 2022.

✓ Le niveau du déficit public devrait s'établir à 2,9 % du PIB fin 2017, la part portée par le déficit structurel serait de 2,2% du PIB.

✓ Le resserrement graduel de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE), en cohérence avec le scénario macro-économique global de consolidation de la croissance et de l'inflation, aurait pour conséquence une progression des taux fixes de l'ordre de 75 points de base (0,75%) entre 2018 et 2021 et une remontée progressive des taux courts.

Au regard de ces prévisions et du soutien qu'il entend apporter à la reprise de la croissance le gouvernement a défini son objectif de réduction du déficit structurel⁶ sur 5 ans (0,4% du PIB en 2023) en prévoyant une baisse du poids de la dépense publique, qui évoluerait en moyenne de +0,4% contre +1,3 % sur les 10 dernières années.

L'effort revenant à chacune des administrations publiques (centrales, locales et de sécurité sociale) est précisé au travers de « trajectoires » et piloté au moyen d'un processus dénommé « Action Publique 2022 ».

La mise en œuvre de ces trajectoires permettra la diminution du ratio de la dette publique.

La trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL) dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Un effort de 13 Md€ sur la trajectoire spontanée de leurs dépenses est demandé aux collectivités sur la durée du quinquennat.

Cette participation des APUL au redressement des comptes publics prend donc une nouvelle forme, le gouvernement mettant fin à la politique de baisse des dotations en les figeant à leur niveau de 2017. L'examen circonstancié de la loi de finances pour 2018 mettra néanmoins en évidence une nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour Francheville (cf. ci-après).

Pour parvenir à modifier la trajectoire spontanée des dépenses, **la loi de programmation fixe un taux de croissance des dépenses de fonctionnement de 1,2 % modulable⁷ des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) 2017**. Cette limitation, contraignante⁸ pour les collectivités dont le budget est supérieur à 60 M€⁹, doit ainsi permettre une moindre progression des dépenses par rapport à celle précédemment constatée et ainsi diminuer le besoin de financement annuel des collectivités.

⁶ Cf. Traité de stabilité, 2 mars 2012, Bruxelles : traité qui renforce la discipline budgétaire des gouvernements de la zone euro, prévoit dans son article 3 un Objectif de Moyen Terme (OMT) propre à chaque Etat, destiné à réduire la part du déficit structurel dans le déficit public. Le déficit structurel est estimé fin 2017 à -2,2% du PIB. La trajectoire définie par le gouvernement (article 2 loi de programmation des finances publiques 2018-2022) doit permettre de réduire ce déficit à 0,8% du PIB en 2022 et à 0,4% du PIB en 2023, et ainsi respecter le traité de stabilité.

⁷ +/- 0,45 % en fonction de la population, du revenu moyen par habitant et du niveau des dépenses de fonctionnement de la collectivité entre 2014 et 2016.

⁸ Reprise financière sur concours de l'Etat en cas de non-respect

⁹ Compte de gestion 2016

La commune de Francheville n'entre pas dans le champ des collectivités à qui ce pacte est imposé. Elle respecte néanmoins cette norme d'évolution, les dépenses de gestion ayant diminué de -5,15 % et de -0,64% en 2015 et 2016 respectivement. La diminution définitive de 2017 sera communiquée à l'occasion du vote du compte administratif.

Au terme des débats parlementaires, il convient également de souligner que le **plafonnement du niveau de capacité de désendettement¹⁰ des collectivités**, initialement inscrit dans le texte, constitue en définitive un axe d'amélioration proposé dans le cadre des contrats, le ratio de la strate de notre commune étant considéré comme **dégradé à 12 années (un peu moins de 3 ans à Francheville fin 2017)**.

La loi de finances pour 2018 incarne cette nouvelle approche du redressement des comptes par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en confirmant les mesures de péréquation, conformément aux dispositions inscrites depuis 2003 à l'article 72-2 de la Constitution¹¹.

En 2018, la commune de Francheville contribuera à nouveau à l'effort national de péréquation :

- a. **Via une ponction de ses recettes de DGF et de Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)**

La minoration par l'Etat du versement de ces deux dotations sert à financer des dotations attribuées aux communes disposant de moins de ressources que Francheville.

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement :

L'année 2018 marque la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. La participation cumulée de Francheville au redressement des comptes entre 2014 et 2017 s'élève en définitive à 1 671 K€.

La dotation continue néanmoins de fluctuer en fonction de la population, croissante à Francheville, ainsi que d'un dispositif d'écrêtement destiné à financer les dotations de péréquation.

Le Montant de DGF perçu en 2017 s'élève à 797 K€.

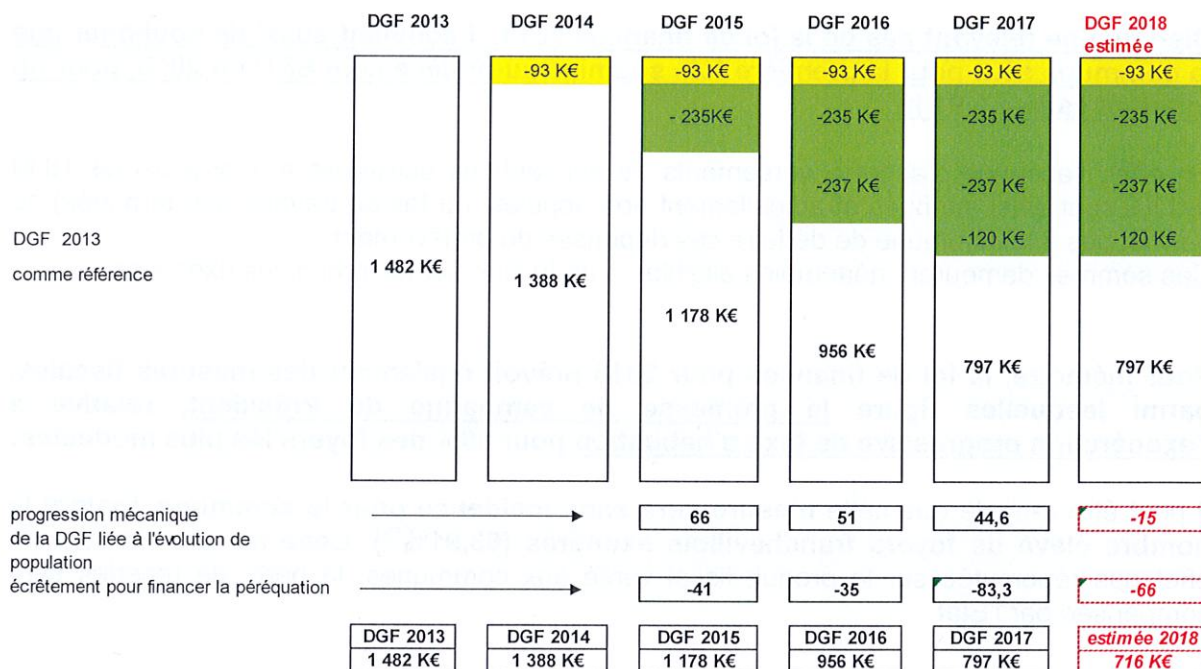
La baisse de population enregistrée sur Francheville entre 2017 et 2018 (recensement INSEE) aura un impact négatif sur le montant de notre DGF, de l'ordre de -15 K€.

La perte de recette générée par l'application du dispositif de l'écrêtement devrait atteindre -66 K€.

Il est donc possible d'estimer le montant de DGF 2018 à hauteur de 716 K€, en baisse de 81 K€ par rapport à 2017.

¹⁰ Capacité de désendettement = Stock de dette / épargne brute

¹¹ Article 72-2 de la Constitution, relatif à la libre administration des collectivités territoriales



Concernant le FDPTP (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle) : ce fonds, alimenté par l'Etat, devrait être minoré de 17% pour le bloc communal pour financer la progression de dotation de péréquation. La recette attendue dans ce cadre devrait diminuer de 3,5 K€ par rapport à 2017 et atteindre ainsi 16,4 K€.

b. Via le versement d'une contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Mis en place en 2012, le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers le plus défavorisés.

Pour la première fois en 2018, la contribution de la commune ne doit plus progresser, le périmètre financier de ce fonds étant désormais atteint.

Le prélèvement de 2018 devrait donc être de l'ordre de 155 K€, toute variation de ce montant ne résultant que de l'impact des fusions d'intercommunalités entre elles.

La participation de la commune au FPIC depuis 2012 s'établit à hauteur de 479,2 K€ :

FPIC	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	13 390 €	37 151 €	64 374 €	89 040 €	121 546 €	153 736 €

Bien que ne relevant pas de la loi de finances 2018, il convient aussi de souligner que la commune sera pour la première fois soumise au prélèvement SRU en 2018, pour un montant estimé à 91 K€.

En effet, l'absence d'appel à versements de subventions octroyées aux organismes HLM (80 K€ sont ainsi attribués et actuellement non appelés, du fait de travaux non terminés) ne permet pas à la commune de déduire ces dépenses du prélèvement. Ces sommes demeurent néanmoins éligibles à déduction sur les prochains exercices.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 prévoit également des mesures fiscales, parmi lesquelles figure la promesse de campagne du Président, relative à l'exonération progressive de taxe d'habitation pour 80% des foyers les plus modestes.

Il peut être rappelé que cette mesure sera sans incidence pour la commune, malgré le nombre élevé de foyers franchevillois exonérés (63,91%¹²). Cette mesure ne sera en effet pas répercutée sur le produit fiscal versé aux communes, la perte de recettes sera compensée par l'Etat.

L'ensemble de ces mesures ont été appréciées pour établir le cadrage budgétaire de l'exercice 2018 présenté ci-dessous

3/ Les orientations budgétaires pour 2018

La municipalité construit son budget 2018 :

- sans augmenter la fiscalité,
- en réduisant de 1% du budget voté 2017 les dépenses d'achat et de charges externes (chapitre 011),
- en faisant progresser, après 3 années de stabilisation, les dépenses de personnel de 1% (chapitre 012), notamment afin de prendre en charge l'évolution du périmètre de la couverture de l'assurance statutaire. Une note présentant les dépenses de personnel est annexée au présent document en page 12,
- en stabilisant, à périmètre comparable, les dépenses d'intervention et de subvention (chapitre 65), à l'exception de la subvention au CCAS qui progresserait à hauteur de 24 K€ et serait ainsi portée à 454 K€ contre 430 K€ en 2017,
- en intégrant l'impact du retour des rythmes scolaires à la semaine de 4 jours, qui se traduit par la fin de la perception du fonds de soutien de l'Etat à compter de septembre 2018 (- 22 K€) et par une inscription prudente des recettes liées à la facturation des services périscolaires (recettes en cours de chiffrage)
- en intégrant le terme mis à la gestion administrative et technique du SIVU de gendarmerie par les services municipaux (- 20 K€ de recettes liés aux frais de gestion)

¹² Source : commission finances du sénat, citée dans le Progrès du 23 nov 2017.

- en inscrivant les crédits relatifs à l'annuité de la dette, abondés de 10 K€ en fonctionnement pour couvrir toute évolution de taux ou recours à une ligne de trésorerie.

Cette construction budgétaire prend en outre en compte l'impact financier des mesures réglementaires nationales précédemment évoquées :

- baisse des recettes de la DGF de l'ordre de 81 K€,
- baisse des recettes du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) de 17% soit – 3,5 K€,
- intégration du prélèvement au titre de la loi SRU l'Etat lié à l'objectif de logements sociaux sur le territoire de Francheville, pour un montant estimé à 91 K€
- maintien de notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 154 K€

Elle tient enfin compte :

- d'une conjoncture favorable dans l'immobilier, les prévisions de recettes de droits de mutation étant dans ce cadre estimés à 600 K€
- de l'application du coefficient de revalorisation des bases fiscales, fixé à 1,01175 pour 2018, qui devrait générer un produit supplémentaire de + 83 K€.

La municipalité inscrit les crédits d'investissement nécessaires à la réalisation de son PPI, pour un montant de **2 985,6 K€**, dont **2 373 K€ de crédits nouveaux** et **612,6 K€ de reports**.

Les investissements courants sont quant à eux fixés à hauteur de **2 518 K€** dont **2 115 K€ de crédits nouveaux** et **403,2 K€ de reports**.

Le déficit d'investissement reporté de 2017 est inscrit pour un montant estimé à hauteur de **1 960 K€**

Dans ces conditions, la commune financera en 2018 la réalisation de ses nouveaux investissements notamment :

- en affectant son résultat de fonctionnement 2017 à l'investissement pour un montant estimé de 2 793 K€, et en inscrivant son solde estimé à hauteur de 1 574 K€ en recettes de fonctionnement,
- par les recettes du FCTVA, estimé à 230 K€,
- en ayant recours à l'emprunt, pour un montant estimé à hauteur de 2 744 K€.

Le financement de ces investissements se fera sans effectuer de cession de notre patrimoine.

La commune soumettra enfin ses projets d'investissement aux dispositifs de soutien à l'investissement local reconduits par l'Etat. L'éligibilité à ces dotations sera connue en cours d'exercice.

La mise en œuvre de ces orientations permet de présenter les grandes masses prévisionnelles du BP 2018, tel qu'annexé en page 11.

-Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

-Vu la circulaire de la Préfecture du Rhône n°E-2016-33 du 23 novembre 2016 relative au contenu et modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

-Vu la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires en commission Finances et Commande Publique en date du 1^{er} février 2018,

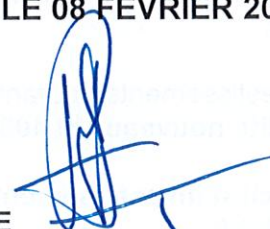
**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DEBATTU**

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018

A L'UNANIMITÉ

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
FAIT A FRANCHEVILLE LE 08 FEVRIER 2018**

**Michel RANTONNET
MAIRE DE FRANCHEVILLE**



ANNEXE 1
Programme Pluri-annuel d'investissement (PPI) 2018 – 2020
Actualisé au 30/01/2018

30/01/2018	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL PROGRAMME				
Programme Pluri-annuel d'investissement (PPI)	Mandat 2014-2020 (en K€)										
	Requalification du Complexe sportif et des sites sportifs	35,5	90,1	266,0	66,6	2 207,0	2 273,6	3 350,0	1 128,9	7 148,1	
	Acquisitions foncières / Stationnement / Parcs	191,5	0,0	873,8	0,0	78,0	78,0	78,0	100,0	100,0	1 343,3
	Fort du Bruissin	8,0	67,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,8
	Sécurité publique	110,0	10,1	150,6	36,5	70,0	106,5	106,5	270,0	0,0	647,2
	Aménagement du quartier de Bel Air	8,5	3,5	131,9	3,9	0,0	3,9	3,9	100,0	150,0	397,8
	Acquisition foncière en vue de la création d'un CTM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Poursuites d'opérations (cimetières et aire de loisir du bruissin)	54,0	77,0	95,6	505,6	18,0	523,6	523,6	0,0	0,0	750,2
	Aménagement d'une crèche et extension des locaux périscolaires au Bourg (la Pomme)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	25,0	50,0
	TOTAL CUMULE MANDAT	407,5	248,5	1 517,9	612,5	2 373,0	2 985,6	2 985,6	3 845,0	1 403,9	10 408,4
	TOTAL CUMULE MANDAT => 2019		656,0	2 173,9			5 159,5	5 159,5	9 004,5	10 408,4	

ANNEXE 2
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018
Actualisé au 01.02.2018

Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018	chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
011 charges à caractère général	2 731 905	013 atténuation de charges	70 000
012 charges de personnel	7 547 528	70 produits des services	1 000 000
014 atténuation de produits	384 302	73 impôts et taxes	9 427 750
022 dépenses imprévues	150 000	74 dotations et participations	2 030 000
042 opération d'ordre de transfert entre section	500 000	75 autres produits de gestion courante	5 000
65 autres charges de gestion courante	1 064 000	042 opération d'ordre de transfert	50 000
66 charges financières	168 000	77 recettes exceptionnelles	103 643,00
67 charges exceptionnelles	10 000	002 résultat reporté estimé DOB	1 574 880,00
sous total charges fonctt avant virement	12 555 735,00	total des recettes de fonctionnement	14 261 273,00
023 virement à la section d'investissement	1 705 538,00		
total dépenses de fonctionnement	14 261 273,00		
Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018	chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018
20 immobilisations incorporelles		10 dotations fonds divers et réserves	250 000,00
204 subventions d'équipement versées		1068 affectation du résultat estimé DOB	2 793 963,00
21 immobilisations corporelles	4 488 000	13 subventions d'investissement	34 800
23 immobilisations en cours		204 subventions d'équipement reçues	0
opérations		21 immobilisations corporelles	0
27 autres immobilisations financières		016 emprunts	2 744 690
RAR dépenses	1 015 819,76	16 449 revolving	350 000
16 emprunts	600 000	024 produits des cessions	0
16 449 revolving	350 000	RAR recettes	185 123
020 dépenses imprévues	100 000,00	021 virement de la section de fonctionnement	1 705 538,00
001 déficit d'investissement reporté estimé DOB	1 960 294,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	500 000,00
040 opérations d'ordre de transfert entre section	50 000	041 opérations patrimoniales	
041 opérations patrimoniales		001 excédent d'investissement reporté	
total dépenses d'investissement	8 564 113,76	total des recettes d'investissement	8 564 113,76

ANNEXE 3 **LE VOLET RESSOURCES HUMAINES**

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit une présentation rétrospective et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

1- Informations relatives à la structure des effectifs

A ce jour (au 31 décembre 2017), la collectivité est composée de **187 postes permanents** répartis comme suit :

- 15 postes de catégorie A
- 27 postes de catégorie B
- 145 poste de catégorie C

Poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement (source bilan social 2015)

Francheville

57%



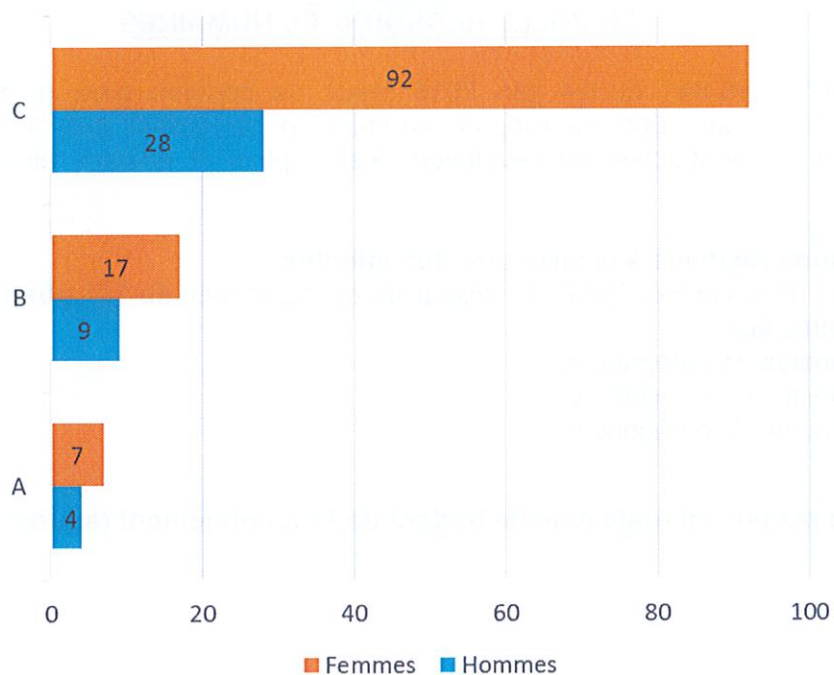
Poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement (orientation budgétaire 2018)

Francheville

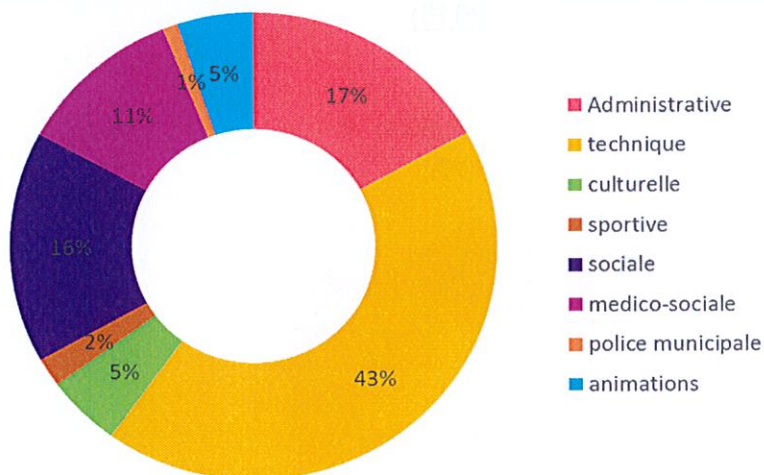
53%



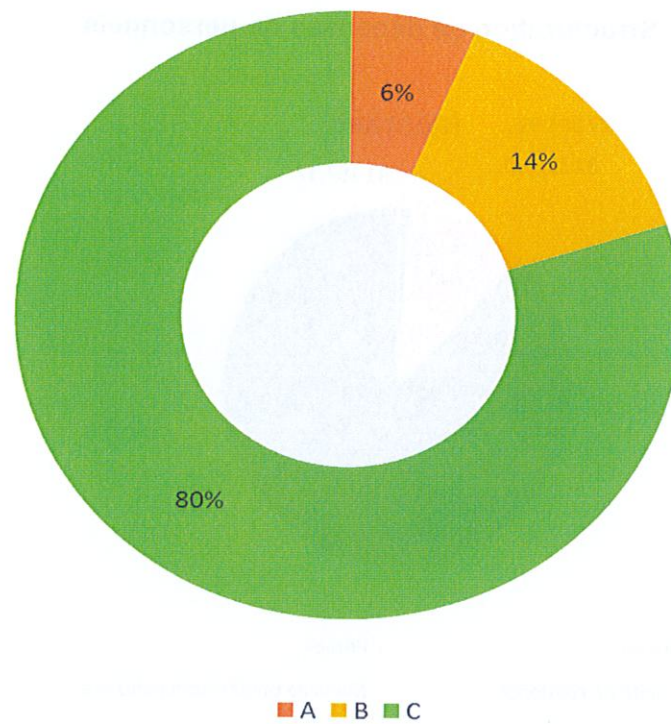
Répartition homme et femmes par catégorie hiérarchique (source bilan social 2015)



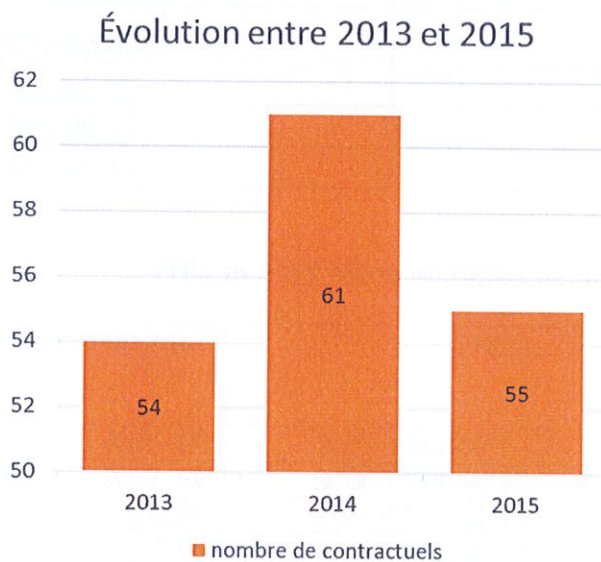
Répartition des emplois par filière (source bilan social 2015)



Répartition des agents par catégorie d'emploi (source bilan social 2015)

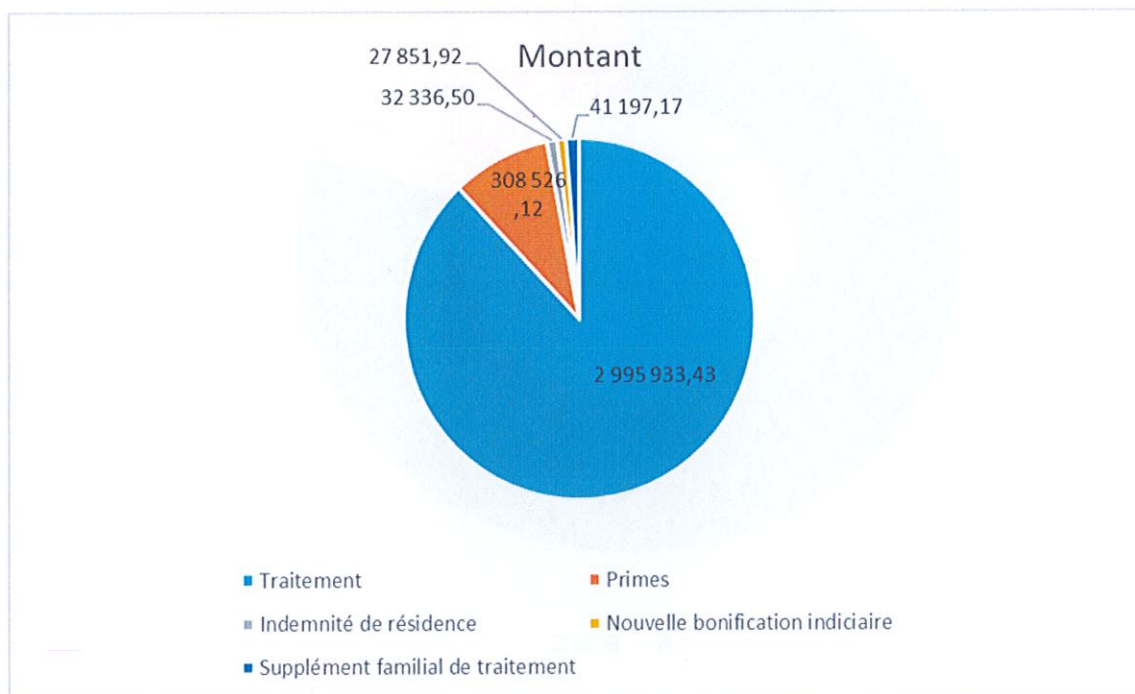


Evolution du nombre d'agents contractuels (source bilan social 2015)



2- Informations relatives à la structuration et à l'évolution des dépenses de personnel depuis 2013 jusqu'en 2017

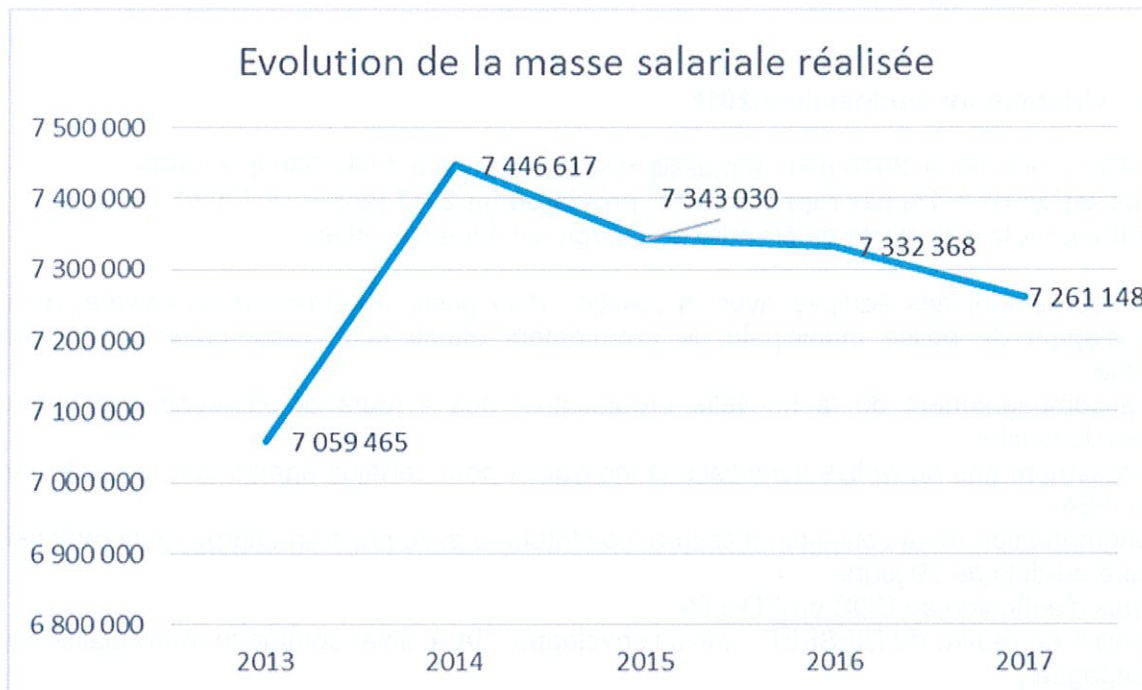
Structuration de dépenses de personnels



Éléments de rémunération (masse salariale 2017)	Montant
Traitement	2 995 933,43
Primes	308 526,12
Indemnité de résidence	32 336,50
Nouvelle bonification indiciaire	27 851,92
Supplément familial de traitement	41 197,17

Evolution de la masse salariale entre 2013 et 2017

Années de dépenses 012 personnel	BP	CA	Taux de réalisation
2013	7 127 500 €	7 059 465,05 €	99,05%
2014	7 472 800 €	7 446 617,87 €	99,92%
2015	7 472 800 €	7 343 030,09 €	98,26%
2016	7 472 800 €	7 332 368,24 €	98,11%
2017	7 472 800 €	7 261 148,47	97,16%
2018	7 547 530 €		



Au regard des éléments ci-dessus, les dépenses réalisées chaque année depuis 2013 sont plus faibles ;

Pour cette année 2017, le taux de réalisation est de : 97.16 %

Facteurs de dépenses 2017 :

- Le mise en oeuvre de mesures gouvernementales qui s'imposent à la collectivité comme le protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations, augmentation des cotisations retraites etc..
- Les avancements de grades
- L'augmentation du point d'indice
- L'organisation des 4 tours de scrutins
- Le glissement vieillesse technicité
- Le renfort du service commande publique ainsi que du service communication.

Facteurs d'économie 2017 :

- Une attention particulière sur le suivi des remplacements
- Les temps de vacances des postes à remplacer
- Une gestion fine du remplacement des personnels retraités ou en partance
- La nouvelle organisation de travail du pôle entretien qui fait suite à l'audit effectué il y a quelques années

3-Durée effective du travail des agents municipaux

Suite à la délibération du 19 décembre 2011 portant adoption des 35h, ainsi que du dispositif d'aménagement du temps de travail appliqué à compter du 1^{er} janvier 2011, le temps de travail au sein de la collectivité correspond aux 1607 heures annuelles. L'ensemble des agents disposent de 25 jours de congés légaux ainsi que de RTT en fonction du cycle de travail de chacun.

Suite au contrôle de la chambre régionale des comptes de 2015 pour l'année 2017, l'ensemble du dispositif des congés en heures a été transposé en jour et intégré de manière automatisé dans un logiciel de temps de travail qui est aujourd'hui opérationnel pour l'ensemble des agents sauf pour les agents de l'éducation qui sont sur des temps de travail annualisé.

4 – Orientations budgétaires 2018

Le budget prévisionnel 2018 pour la masse salariale est fixé à 7 547 530 € soit **une augmentation de + 1% par rapport au BP prévisionnel 2017** (soit + 74 730 €), ce qui permettra pour la collectivité de prendre en charge les dépenses liées :

- Au renforcement des équipes avec la création d'un poste d'instructeur urbanisme, d'un poste d'agent de police municipale, le recrutement effectif d'un responsable animation jeunesse
- A l'accompagnement de la nouvelle organisation des 4 jours et par conséquent des Centres de Loisirs
- Au versement des nouvelles bonifications indiciaires pour certains agents dont le poste le justifie (NBI)
- A l'augmentation de la cotisation d'assurance statutaire avec prise en charge de la maladie ordinaire au-delà de 30 jours
- Au frais d'adhésion au COS du CDG 69
- A la mise en œuvre du RIFSEEP - avec l'enveloppe CIA à cibler comme la municipalité s'y était engagée.
- A l'accompagnement renforcé des agents en matière de formation
- De répondre à des besoins spécifiques tout en assurant la continuité de service (saisonnalité, pics d'activité ou absences).